



GRANDLYON
communauté urbaine

**EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS
DU CONSEIL DE COMMUNAUTE**

Séance du **17 octobre 2011**

Délibération n° 2011-2546

commission principale : **urbanisme**

commission (s) consultée (s) pour avis :

commune (s) : **Saint Genis Laval**

objet : **Requalification du parvis d'entrée et de la place des Barolles - Convention de maîtrise d'ouvrage unique - Individualisation complémentaire d'autorisation de programme**

service : **Délégation générale au développement urbain - Direction de l'aménagement**

Rapporteur : Monsieur David

Président : Monsieur Gérard Collomb

Nombre de conseillers en exercice au jour de la séance : 156

Date de convocation du Conseil : vendredi 7 octobre 2011

Secrétaire élu : Monsieur Marc Augoyard

Compte-rendu affiché le : mercredi 19 octobre 2011

Présents : MM. Collomb, Bret, Darne J., Reppelin, Da Passano, Mme Domenech Diana, M. Buna, Mme Guillemot, MM. Charrier, Daclin, Calvel, Mme Vullien, MM. Kimelfeld, Crimier, Philip, Mme Pédrini, M. Abadie, Mmes Besson, David M., MM. Brachet, Colin, Sécheresse, Barral, Mme Dognin-Sauze, M. Crédoz, Mme Gelas, MM. Claisse, Bernard R., Bouju, Vesco, Mme Frih, MM. Rivalta, Assi, Julien-Laferrière, Mme Ait-Maten, MM. Appell, Ariagno, Augoyard, Mmes Bab-Hamed, Bailly-Maitre, Bargoin, MM. Barret, Barthélémy, Mmes Baume, Benelkadi, M. Bernard B., Mme Bocquet, M. Bolliet, Mme Bonniel-Chalier, MM. Bousson, Broliquier, Buffet, Mme Cardona, MM. Chabert, Chabrier, Mmes Chevallier, Chevassus-Masia, MM. Cochet, Corazzol, Coste, Coulon, Mme Dagonne, MM. Darne JC., David G., Desbos, Deschamps, Mme Dubos, MM. Dumas, Ferraro, Flaconnèche, Fleury, Forissier, Fournel, Galliano, Gentilini, Geourjon, Mme Ghemri, MM. Gignoux, Giordano, Gléréan, Goux, Grivel, Guimet, Havard, Imbert, Jacquet, Justet, Lambert, Mme Laval, MM. Le Bouhart, Lebuhotel, Lelièvre, Léonard, Mme Lépine, M. Lévêque, Mme Levy, MM. Llung, Longueval, Louis, Lyonnet, Morales, Muet, Ollivier, Mmes Perrin-Gilbert, Pesson, MM. Petit, Pillon, Plazzi, Quiniou, Réale, Mme Revel, MM. Roche, Rousseau, Rudigoz, Schuk, Serres, Sturla, Suchet, Thévenot, Thivillier, Touleron, Touraine, Uhlich, Mme Vallaud-Belkacem, MM. Vaté, Vergiat, Mme Vessiller, MM. Vial, Vincent, Mme Yérémiann.

Absents excusés : MM. Arrue (pouvoir à Mme Pédrini), Passi (pouvoir à M. Réale), Charles (pouvoir à M. Buna), Desseigne (pouvoir à Mme Lépine), Mme Peytavin (pouvoir à M. Jacquet), MM. Blein (pouvoir à M. Sturla), Balme (pouvoir à M. Claisse), Braillard (pouvoir à Mme Frih), Genin (pouvoir à M. Plazzi), Gillet (pouvoir à M. Geourjon), Mme Hamdiken-Ledesert (pouvoir à M. Serres), MM. Huguet (pouvoir à M. Gignoux), Joly (pouvoir à M. Augoyard), Kabalo (pouvoir à M. Chabrier), Millet (pouvoir à M. Thivillier), Nissanian (pouvoir à M. Roche), Mme Palleja, M. Pili (pouvoir à M. Justet), Mme Roger-Dalbert (pouvoir à M. Grivel), MM. Sangalli (pouvoir à M. Suchet), Terrot (pouvoir à M. Buffet), Mme Tifra (pouvoir à M. Llung), M. Vurpas (pouvoir à M. Crimier).

Absents non excusés : MM. Barge, Albrand, Turcas.

Séance publique du 17 octobre 2011**Délibération n° 2011-2546**

commission principale : urbanisme

commune (s) : Saint Genis Laval

objet : **Requalification du parvis d'entrée et de la place des Barolles - Convention de maîtrise d'ouvrage unique - Individualisation complémentaire d'autorisation de programme**

service : Délégation générale au développement urbain - Direction de l'aménagement

Le Conseil,

Vu le rapport du 28 septembre 2011, par lequel monsieur le Président expose ce qui suit :

En vue d'améliorer le fonctionnement et l'image du quartier des Barolles à Saint Genis Laval, le Conseil de communauté a décidé, par délibération n° 2010-1720 du 20 septembre 2010, d'individualiser une première autorisation de programme de 420 000 € permettant de financer des premiers travaux de désenclavement, des études et des frais de maîtrise d'ouvrage. Un marché de maîtrise d'œuvre relatif à la requalification de la place des Barolles et des espaces connexes a ensuite été attribué au groupement ADP Dubois/Bepur.

Le périmètre opérationnel de l'aménagement comprend la place des Barolles ainsi que son parvis d'entrée et le mail qui le prolonge. L'ensemble représente une surface de près de 10 000 mètres carrés.

Le concept du projet consiste à faire descendre la coulée verte jusqu'au cœur du quartier de façon à lui donner une nouvelle image, à redimensionner les espaces publics et à créer de nouveaux lieux d'usages.

Ainsi, le parvis, largement ouvert sur l'avenue Charles de Gaulle pour inviter à entrer dans le quartier, est adossé à une prairie arborée. Celle-ci se prolonge par un mail planté et une pelouse rythmée de différents lieux de détente, de jeux et de repos. Ce mail conduit à la place qui est constituée de deux séquences principales : une prairie généreusement plantée et apaisée du côté des résidences et un espace plus minéral, ouvert et animé du côté des équipements publics.

Le coût global de l'opération est estimé à 2 600 000 € TTC.

Afin de garantir une unité dans la conception et la réalisation du projet et conformément à l'article 2-II de la loi n° 85-704 du 12 juillet 1985 modifiée relative à la maîtrise d'ouvrage publique et à ses rapports avec la maîtrise d'œuvre privée, la Communauté urbaine réalisera l'ensemble des travaux, y compris ceux qui relèvent de la compétence de la Commune de Saint Genis Laval (espaces verts, éclairage et jeux d'enfants) et dont le coût total est estimé à 850 000 €. Une convention de maîtrise d'ouvrage unique sera passée à cet effet.

Compte tenu de l'autorisation de programme déjà votée à hauteur de 420 000 €, il convient d'individualiser une autorisation de programme complémentaire de 2 180 000 € en dépenses et 850 000 € en recettes.

Le calendrier de cette opération prévoit de poursuivre les études de conception jusqu'à fin 2011, de lancer la consultation des entreprises au cours du premier semestre 2012 et de réaliser les travaux de mi-2012 à mi-2013 ;

Vu ledit dossier ;

Oùï l'avis de sa commission urbanisme ;

DELIBERE**1° - Approuve :**

a) - le projet d'aménagement de la place des Barolles et des espaces connexes à Saint Genis Laval, pour un coût global prévisionnel de 2 600 000 € TTC en dépenses et 850 000 € en recettes,

b) - la convention de maîtrise d'ouvrage unique à passer entre la Communauté urbaine de Lyon et la Commune de Saint Genis Laval.

2° - Autorise monsieur le Président à signer ladite convention.

3° - Décide l'individualisation complémentaire de l'autorisation de programme globale B1 - Favoriser la mixité, sur l'opération n° 2210 individualisée le 20 septembre 2010.

Le montant de l'autorisation de programme individualisée est complété par un montant de 2 180 000 € en dépenses et 850 000 € en recettes, répartis selon l'échéancier prévisionnel de crédits suivant :

- 180 000 € en dépenses et 340 000 € en recettes pour 2012,
- 1 750 000 € en dépenses et 340 000 € en recettes pour 2013,
- 240 000 € en dépenses et 170 000 € en recettes pour 2014,
- 10 000 € en 2015.

Le montant total de l'autorisation de programme individualisée est donc porté à 2 600 000 € en dépenses et 850 000 € en recettes.

Et ont signé les membres présents,
pour extrait conforme,
le Président,
pour le Président,

Reçu au contrôle de légalité le : 24 octobre 2011.